



DONDELANGE
KEHLEN
KEISPELT MEISPELT
NOSPELT OLM

Service : Service technique
Dossier suivi par : Chantal Brever
T. 30 91 91-505
F. 30 91 91-500
technique@kehlen.lu

AVIS AU PUBLIC EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

En exécution de l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à la protection et à la gestion de l'eau, il est porté à la connaissance du public que la société 'Schmaddskraiz S.A.' a introduit une demande pour la réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre du plan d'aménagement particulier 'Schmartzkraiz' à Kehlen, section A de Kehlen.

La demande concernant le dossier n° EAU/AUT/24/0513 du 06 juin 2024 peut être consultée à la maison communale de Kehlen du 25 juin au 10 juillet 2024 inclus.

Kehlen, le 25 juin 2024

Le Bourgmestre,
Félix Eischen



Le Secrétaire,
Marco Haas

10/07/2024